

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM9 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE MODIFICATION DU NOM OU DE L'ADRESSE DU TITULAIRE OU, LORSQUE LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, DEMANDE D'INTRODUCTION OU DE MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE DU TITULAIRE

Formulaire MM9 (obligatoire) : Demande d'inscription d'une modification du nom ou de l'adresse du titulaire ou, lorsque le titulaire est une personne morale, demande d'introduction ou de modification de la forme juridique du titulaire (règle 25 du Règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide de l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion des marques internationales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

OBJET DU FORMULAIRE

Utilisez ce formulaire pour inscrire une modification du nom ou de l'adresse du titulaire ou, si le titulaire est une personne morale, pour introduire ou modifier la forme juridique du titulaire.

Un seul formulaire MM9 peut porter sur une ou plusieurs modifications concernant un ou plusieurs enregistrements internationaux. Les mêmes modifications peuvent être inscrites pour de multiples enregistrements internationaux à condition que le nom du titulaire inscrit pour chacun de ces enregistrements soit identique.

Par exemple, le titulaire peut soumettre un formulaire MM9 pour demander une modification du nom et de l'adresse pour plusieurs enregistrements internationaux, à condition que le nom du titulaire (tel qu'inscrit au registre international) soit identique pour tous les enregistrements indiqués dans le formulaire. Le titulaire peut également soumettre un formulaire MM9 afin d'inscrire un certain nombre de modifications telles que celles du nom, de l'adresse et d'une indication relative à la forme juridique d'un enregistrement international.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes.

S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?

Modification du nom ou changement de titulaire

Le présent formulaire ne doit pas être utilisé pour demander l'inscription d'un changement de titulaire de l'enregistrement international; utilisez plutôt le formulaire [MM5](#) à cette fin.

Une modification du nom du titulaire sous-entend que la même personne physique ou morale continue d'être le titulaire de l'enregistrement international. Un titulaire devrait déterminer, en vertu de la législation nationale ou régionale applicable, s'il serait adéquat, d'un point de vue juridique, de demander simplement l'inscription d'une modification du nom (ou de la forme juridique), plutôt que l'inscription d'un changement de titulaire de l'enregistrement international.

Pour autant que toutes les conditions de forme soient remplies, l'OMPI inscrit le changement demandé, sans procéder à une vérification. Aucune pièce justificative ne doit être envoyée à l'OMPI.

Modification des coordonnées du titulaire

Pour demander une modification des coordonnées du titulaire (par exemple, l'adresse électronique ou l'adresse pour la correspondance), utilisez [Contact Madrid](#) (dans la rubrique "Ma demande concerne", sélectionnez "Modification des coordonnées de correspondance du titulaire").

EFFETS DE L'INSCRIPTION DE MODIFICATIONS

Une fois que l'OMPI aura inscrit les modifications demandées, celles-ci figureront au registre international et les tiers, ainsi que les offices des parties contractantes désignées, en seront avisés.

COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE

Le présent formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique, et au point de savoir si une taxe de traitement est perçue pour la transmission à l'OMPI.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

Une taxe de 150 francs suisses doit être payée pour chaque formulaire (quel que soit le nombre d'enregistrements internationaux indiqués).

PAYER LES ÉMOLUMENTS ET TAXES DUS

Vous pouvez payer les émoluments et taxes dus :

- au moyen du prélèvement du montant requis sur un [compte courant auprès de l'OMPI](#); ou
- au moyen de fonds déjà versés à l'OMPI (ayant donné lieu à l'attribution d'un numéro de référence OMPI); ou
- au moyen d'un virement sur le compte postal (uniquement en Europe) ou le compte bancaire de l'OMPI.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir une adresse électronique. Il s'agit du moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de communiquer des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

Veillez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire").

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications par voie électronique à l'adresse électronique enregistrée pour le mandataire **uniquement**¹. Si le titulaire n'a pas constitué de mandataire, l'OMPI enverra toutes les communications par voie électronique à l'adresse fournie pour le titulaire, à moins qu'une autre adresse de courrier électronique pour la correspondance n'ait également été indiquée.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement donné ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM9

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le titulaire (et l'office, si le titulaire soumet le formulaire par l'intermédiaire d'un office) peut indiquer son propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

¹ Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

RUBRIQUE 1 : NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Indiquer le numéro d'enregistrement international en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Plusieurs enregistrements internationaux peuvent être mentionnés à condition qu'ils soient tous au nom du même titulaire. Si tel n'est pas le cas, une demande distincte doit être présentée pour chaque titulaire.

RUBRIQUE 2 : NOM DU TITULAIRE

Indiquer le nom du titulaire exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une cotitularité, indiquer le nom de chaque cotitulaire tel qu'il est inscrit au registre international.

RUBRIQUE 3 : MODIFICATIONS DU NOM OU DE L'ADRESSE DU TITULAIRE

Rubrique 3.a) : Nouveau nom

Cocher cette case si le titulaire a changé de nom et indiquer le nouveau nom tel qu'il doit figurer dans le registre international, y compris les parties qui restent inchangées.

Rubrique 3.b) : Nouvelle adresse

Cocher cette case si le titulaire a changé d'adresse et indiquer la nouvelle adresse telle qu'elle doit figurer dans le registre International, y compris les parties qui restent inchangées.

Lorsqu'il y a des cotitulaires et que le changement ne s'applique qu'à l'un d'entre eux, il convient de préciser à quel titulaire le changement s'applique. S'il y a plusieurs cotitulaires, **mais** que seul l'un d'eux a un nouveau nom et/ou une nouvelle adresse, indiquer le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse du titulaire concerné, **ainsi que** le nom et/ou l'adresse inchangé(s) des autres titulaires dans la feuille supplémentaire.

Par exemple, X et Y sont les cotitulaires d'un enregistrement international. Si seul Y souhaite modifier son nom ou son adresse, les informations suivantes doivent être fournies dans la feuille supplémentaire.

“Le nom et/ou l'adresse de X sont inchangés; le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse de Y ont été modifiés comme suit : [...]”

Dans l'exemple ci-dessus, si seuls le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse de Y sont indiqués sans aucune information concernant X, l'OMPI émettra une notification d'irrégularité et demandera au titulaire de préciser ce point.

RUBRIQUE 4 : LORSQUE LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, INTRODUCTION OU MODIFICATION DES INDICATIONS RELATIVES À LA FORME JURIDIQUE DU TITULAIRE

Pour introduire ou modifier une indication relative à la forme juridique du titulaire, vous devrez fournir les informations demandées aux points a) et b) de la rubrique 4.

Pour pouvoir inscrire une modification de la forme juridique, le titulaire doit être une personne morale. Si le titulaire avait auparavant déclaré être une personne physique, l'OMPI émettra un avis d'irrégularité demandant au titulaire de préciser ce point.

Rubrique 4.a) : Modification ou introduction d'indications relatives à la forme juridique

Si vous souhaitez modifier (ou introduire) une indication relative à la forme juridique, indiquez ici la nouvelle forme juridique (p. ex, "société par actions") et remplissez ensuite le point 4.b).

Rubrique 4.b) : État et, le cas échéant, division territoriale de cet État

Indiquez l'État (pays) et la division territoriale de cet État (canton, province, État, etc.) dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale susmentionnée (par exemple "États-Unis d'Amérique, Floride").

Lorsqu'il y a des cotitulaires et que le changement ne s'applique qu'à l'un d'entre eux, il convient de préciser à quel titulaire le changement s'applique. Si deux ou plusieurs cotitulaires souhaitent modifier (ou introduire) des indications relatives à la forme juridique, les informations correspondantes doivent être indiquées dans la feuille supplémentaire.

RUBRIQUE 5 : CONSTITUTION D'UN (NOUVEAU) MANDATAIRE

Remplir cette rubrique uniquement si vous constituez un mandataire pour la première fois ou si vous souhaitez remplacer le mandataire que vous aviez précédemment constitué (celui qui est actuellement inscrit au registre international).

Ne pas remplir cette rubrique si vous souhaitez :

- actualiser les coordonnées d'un mandataire déjà inscrit au registre international; utiliser le formulaire [MM10](#) à cette fin; ou
- modifier ou supprimer l'adresse électronique d'un mandataire déjà inscrit au registre international; à cette fin, soumettre une demande à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Autre").

Rubrique 5.a) : Nom

Si le mandataire est une personne physique, indiquer son nom complet. Le nom de famille et le prénom doivent être indiqués dans l'ordre dans lequel ils sont utilisés. Si le mandataire est une personne morale, sa dénomination officielle complète doit être indiquée.

Rubrique 5.b) : Adresse

L'adresse doit être libellée de manière à favoriser une distribution rapide par les services postaux. Elle doit comprendre le code postal (s'il y a lieu) et le nom du pays ou de la région.

Rubrique 5.c) : Adresse électronique

Une adresse électronique **doit** être fournie. Toutes les communications de l'OMPI relatives à l'enregistrement international ou aux enregistrements internationaux mentionnés dans le présent formulaire seront envoyées par voie électronique uniquement à l'adresse indiquée dans cette rubrique. Le déposant et le mandataire doivent s'assurer que cette adresse électronique est correcte et à jour.

Rubrique 5.d) : Numéro de téléphone

Indiquer un numéro de téléphone avec les indicatifs de pays et de zone (p. ex. +41 22 338 86 86). Il n'est pas obligatoire de fournir un numéro de téléphone, mais cela permettra à l'OMPI de joindre plus facilement votre mandataire en cas de besoin.

Signature du titulaire constituant le (nouveau) mandataire susmentionné

Le titulaire **doit** signer cette rubrique. La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre. En l'absence de signature, l'OMPI traitera la demande, mais la constitution de mandataire ne sera pas inscrite. Ni le mandataire inscrit ni le nouveau mandataire ne peuvent signer cette rubrique au nom du titulaire.

Un mandataire ne peut enregistrer qu'une seule adresse électronique pour communiquer avec l'OMPI. Toutes les communications de l'OMPI seront envoyées au mandataire par courrier électronique uniquement.

RUBRIQUE 6 : SIGNATURE PAR LE TITULAIRE ET/OU SON MANDATAIRE

Le titulaire inscrit ou son mandataire **doit** signer le présent formulaire avant de le soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, la demande d'inscription des modifications n'est pas inscrite.

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du titulaire ou du mandataire du titulaire n'est pas requise et cette rubrique ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne ayant signé le présent formulaire doit déclarer qu'elle est habilitée à le faire en vertu de la législation applicable.

Nom (titulaire)

Indiquer le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

Nom (mandataire)

Si le formulaire est signé par le mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'il est inscrit au registre international ou dans la constitution du (nouveau) mandataire à la rubrique 5. Si le formulaire est signé par le titulaire inscrit, la signature de son mandataire n'est pas nécessaire.

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

Signature (titulaire/mandataire)

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre. Elle peut aussi être remplacée par l'apposition d'un sceau sur le formulaire.

RUBRIQUE 7 : OFFICE DE LA PARTIE CONTRACTANTE DU TITULAIRE PRÉSENTANT LA DEMANDE

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES

La "Feuille de calcul des émoluments et taxes" annexée au formulaire doit être remplie.

Si aucun paiement n'a été reçu par l'OMPI ou en cas de paiement insuffisant, le déposant et son mandataire (le cas échéant) reçoivent une notification d'irrégularité.

a) Instruction à l'effet de prélever sur un compte courant

Lorsque le montant des émoluments et taxes doit être prélevé sur un compte courant auprès de l'OMPI, veuillez cocher la case et fournir les informations suivantes :

Titulaire du compte

Indiquer le nom du titulaire du compte courant;

Numéro de compte

Indiquer le numéro de compte à cinq chiffres; et

Identité de l'auteur de l'instruction

Indiquez le nom de l'auteur des instructions de paiement (il peut s'agir du déposant, de son mandataire, de l'office d'origine ou d'un tiers).

Si vous choisissez ce mode de paiement, l'OMPI débitera le montant requis, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ce mode de paiement évite le risque d'un paiement insuffisant.

Pour savoir comment ouvrir un compte courant auprès de l'OMPI, veuillez utiliser le lien suivant : [Compte courant auprès de l'OMPI](#).

b) Montant des émoluments et taxes

La taxe est de 150 francs suisses, quel que soit le nombre de modifications ou d'enregistrements internationaux indiqués à la rubrique 1 du formulaire.

c) Mode de paiement

Identité de l'auteur du paiement

Il est essentiel d'indiquer l'identité de l'auteur du paiement (nom du déposant, de son mandataire, office de la partie contractante du titulaire ou d'un tiers).

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI

Cochez cette case si les fonds ont déjà été reçus et ont fait l'objet d'un accusé de réception par l'OMPI. Vous devez fournir l'identité de l'auteur du paiement et le numéro de quittance de l'OMPI (délivré lorsque l'OMPI a accusé réception de votre transfert).

Versement sur le compte bancaire ou le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens)

Lorsque le versement est effectué sur le compte bancaire ou le compte postal de l'OMPI, cocher la case correspondante et fournir les informations suivantes :

Références du paiement

Lorsque vous transférez des fonds à l'OMPI (virements bancaires ou postaux), veuillez fournir les informations suivantes à votre banque ou à votre bureau de poste et les inscrire dans le champ "Références du paiement" du formulaire :

- ✓ Nom de l'auteur du paiement et adresse complète;
- ✓ [Code de transaction](#) : saisir le code de transaction (MT) relatif aux modifications du nom, de l'adresse ou des indications relatives à la forme juridique du titulaire;
- ✓ Marque ou éléments verbaux de la marque (le cas échéant); et
- ✓ Nom du déposant (s'il est différent de celui de l'auteur du paiement).

jj/mm/aaaa

Indiquer la date du paiement, en jour, mois et année.

[Fin de la note concernant le dépôt du formulaire MM9]